

Chiffon de nettoyage à l'Isopropanol

Basis MSDS SYMI-LYM „Chiffon de nettoyage à l'Isopropanol »

Adaptation à la législation suisse

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Nom du produit** Chiffon de nettoyage pour surfaces
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- Utilisations identifiées: Chiffon de nettoyage pour surfaces
Utilisations déconseillées: Utiliser uniquement pour les applications prévues
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Société
Bodenschatz AG
Fabrikstrasse 11
4123 Allschwil
Tel. +41 61 487 05 00
- 1.4 Zone de fourniture d'informations**
Email de la personne compétente responsable office@bodenschatz.ch
de la fiche de données de sécurité
- 1.5 Numéro d'Urgence**
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16, 8032 Zürich
Tel: 041 44 251 51 51
Numéro d'urgence: 145 (24h)

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.2.5. Classe de stockage LGK 3 liquides inflammables
(Lagerung gefährlicher Stoffe; Leitfaden 2018)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle**

SUVA 2024 : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail en Suisse: valeurs VME/VLE

2- Propanol	CAS 67-63-0	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
VME	200	500
VLE (15min)	400	1'000
Notations / Toxicité critique	SSc*, B	
VBT-Value	25 mg/l (0.4mmol/l)	

* Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine

13.2 Procédure de "recommandation »

Retourner au point de vente ou remettre au point de collecte des déchets dangereux.
Ne pas laisser pénétrer dans l'eau ou les égouts.

13.3 Procédure „Liste des déchets CH, VEVA-Code“

20 01 29 Détergents contenant des substances dangereuses

13.4 Procédure "emballages non nettoyés**Recommandation**

Ramener l'emballage/le conteneur/la boîte de conserve partiellement vidé(e) au point de vente ou le/la remettre au point de collecte pour les déchets spéciaux
Élimination conformément à la réglementation officielle

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les mélanges doivent être étiquetés conformément à ChemO, RS 813.11 ou au Règlement CE 1272/2008

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) (RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22. juin 2005 (VEVA) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018)
non concerné

Manipulation et stockage

Lagerung gefährlicher Stoffe / Leitfaden für die Praxis (Umweltfachstellen)

LGK 3 liquides inflammables

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115); Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)
non concerné

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52)
non concerné

Ordonnance du 27.2.1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)
20'000kg

15.2 **Évaluation de la sécurité chimique**

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de la sécurité

SECTION 16 Autre Informations

Note

La classification et l'étiquetage du mélange sont donnés à la section 2

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement CE actuel. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une assurance contractuelle des caractéristiques de qualité du produit. Ces informations ne peuvent être modifiées ou transférées à d'autres produits. La reproduction sous une forme non modifiée est autorisée.

Abréviations.

VBT	Valeur biologique tolérable
UE	Union européenne
VLE	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée
VME	valeur (limite) moyenne d'exposition
PBT	persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB	très persistante et très bioaccumulable

Zone d'émission de la fiche de données de sécurité**Hersteller / Lieferant** SYMBIOLYM GmbH

In den Weiherwiesen 29

D - 63654 Büdingen

Kontaktstelle für technische Information +49 (0) 6042-2811

büroübliche Zeiten

Telefon +49 (0) 6042-2811**Telefax** +49 (0) 6042-1334**E-Mail:** office@symbiolym.de**Adaptation à la législation suisse:**

Reach Consulting H. Reust & Co

Dr. Heinz Reust

Salinenstrasse 36

CH-4052 Basel / Schweiz

+41 78 865 02 44

+41 61 312 24 62

reustconsulting@gmail.com